



ÉCOLE SAINTE-ODILE

15, route de la Passerelle
78110 LE VESINET
Téléphone 01 39 76 60 12
steodile@wanadoo.fr

INFORMATIONS PRATIQUES ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Nous vous demandons **de bien vouloir respecter les horaires ci-dessous** :

LE MATIN

Ouverture du portail	08h20
Rentrée des élèves	08h30
Sortie des élèves	11h40

L'APRÈS-MIDI

Ouverture du portail	13h20
Rentrée des élèves	13h30
Sortie des élèves	16h30



Nous vous informons que seuls les parents des classes maternelles sont autorisés à rentrer dans la cour aux heures d'ouverture du portail. Les autres parents restent devant le portail sur le **trottoir**.

Le portail est fermé à :

- 08h30 le matin
- 13h30 l'après-midi
- 16h40 en fin d'après-midi

LES SERVICES

- **La garderie du matin : 7h50/8h20**

Par sécurité, tout enfant arrivant avant 8h20 doit rejoindre la garderie impérativement ou rester à l'extérieur de l'école, sous la responsabilité de ses parents. En aucun cas un enfant peut rester seul dans la cour.

- **L'étude/garderie du soir : 16h35/18h30**

En cas de retards fréquents et abusifs, **une exclusion temporaire** ou définitive sera envisagée. Merci de votre compréhension.

Un goûter est distribué aux élèves.

- **Cantine**

Les repas arrivent en liaison froide et sont confectionnés par le groupe Convivio. Le temps de cantine s'effectue en trois services. **Des tickets pour les repas occasionnels sont en vente tous les matins à partir de 8h au secrétariat.**

LES ACTIVITES

Éducation physique et sportive

L'activité est sous la responsabilité du professeur d'EPS Monsieur **Thibault Demorat**.

Chaque semaine les élèves des classes du C.P et C.E.1 se rendent au gymnase Pasteur.

Les élèves de C.E.2, C.M.1 et C.M.2 vont au stade des Merlettes (en extérieur ou dans le gymnase).

Les enseignantes sont présentes pendant les cours.

Les élèves de la grande section de maternelle bénéficient en demi-groupe de 45 minutes d'activité sportive dans la cour de l'école.

Chaque élève doit porter : de bonnes chaussures de sport - un jogging ou un short suivant la saison.

Le tee-shirt, vendu par l'école, est souhaitable pour ces cours. **Ce dernier est obligatoire pour les rencontres organisées par l'U.G.S.E.L.**

Un certificat médical sera exigé pour toute dispense d'activité sportive.

Activité artistique/chant

De la petite section au C.M.2 des ateliers scéniques et musicaux sont assurés tout au long de l'année par Madame **Ysabel Bergeault**.

Apprentissage d'une langue vivante

L'enseignement en langue anglaise est assuré par Madame **Amanda Kulka** (anglophone)

Les cours sont dispensés de la classe de C.E.1 au C.M.2 deux fois par semaine en groupe entier ou en demi-groupe à partir de la méthode Cambridge. Une initiation a lieu de la P.S au C.P.

Activités périscolaires

Echecs : sur inscription à partir du CE1 - le lundi ou vendredi de 11h45 à 12h45.

Contes : les mardis à l'heure du déjeuner. Sans inscription.

Programmation informatique : sur inscription à partir du CM1 - le vendredi de 17h à 18h

Outils numériques

Les classes du C.P au C.M.2 sont équipées d'un tableau numérique interactif – utilisé par l'enseignante et non par les élèves - pour faciliter les apprentissages.

Catéchèse

Pour ceux qui le souhaitent, l'inscription **s'effectue en paroisse**. Le prêtre référent de notre établissement est le Père Etienne Maroteaux.

Les enfants non baptisés peuvent faire leur préparation au baptême dans le cadre du catéchisme.

L'organisation du catéchisme pour l'année 2023-2024, est la suivante :

➤ **Eglise Sainte Pauline :**

Les inscriptions se feront auprès de la paroisse fin juin et début septembre.

KT 1^{ère} année : les semaines hors vacances scolaires, **le samedi de 10h/11h15**

KT 2^{ème} année : les semaines hors vacances scolaires, **le samedi de 11h/12h15**

➤ **Eglise sainte Marguerite (Maison paroissiale) :**

Les inscriptions se feront auprès de la paroisse fin juin et début septembre.

KT 1^{ère} année : les semaines hors vacances scolaires, **le mercredi de 9h15/10h30 ou 10h15/11h30**

KT 2^{ème} année : les semaines hors vacances scolaires, **le mercredi de 9h15/10h30 ou 10h15/11h30**

KT 3^{ème} année : les semaines hors vacances scolaires, **le mercredi de 9h15/10h30 ou 10h15/11h30**
ou **le samedi de 10h15/11h30**